

# Compte rendu commission urbanisme N°1

26 Juin 2014

---

Présents :

Jacques Boulloud, Jacqueline Domo, Roger Vinit, Marc Mure, Pierre Sion, Françoise Boujard, Laurent Mazuel, Françoise Reiller, Jacques Van Hoecke, Jacques Clay, Pierre Chantereau, Aïda Materic, Olivier Ulrich

Excusés :

Stéphanie Domo, Marc Bory, Huguette Verney, Claudette Oriol-Boyer

## 1- Présentation, fonctionnement commissions, contexte, calendrier, objectifs, cf présentation jointe

Il est proposé d'ouvrir un compte gmail commun, pour disposer d'un espace de stockage partagé dans lequel tous les documents pertinents seront déposés, SCOT, Atlas CCSG ...

Adresse gmail : [herbeys.urba@gmail.com](mailto:herbeys.urba@gmail.com)

Mot de passe : UrbaRb14

## 2- Discussion ouverte sur la stratégie à adopter, les actions à conduire, un calendrier des opérations

Ayant pris connaissance du contexte, la commission dans son ensemble décide qu'une modification de notre document d'urbanisme actuel est indispensable afin de prolonger au maximum la validité de notre POS qui si nous ne faisons rien, sera caduc au 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Une action de révision, impliquant donc une transformation en PLU, et de par l'intégration dans la Métropole en PLUI, prolongera sa validité jusqu'à 26 Avril 2017.

La Métropole est en attente d'une réponse du ministère quant à la possibilité de repousser ce délai de validité jusqu'à la prise d'effet du nouveau PLUI à l'horizon 2020.

La commission décide que 2 actions doivent être menées en parallèle :

1) Étudier le POS actuel pour voir dans quelle mesure certaines modifications mineures des règlements (pas de remise en cause de l'économie générale du POS) pourraient être mises en place dans la cadre d'une modification afin de satisfaire certaines demandes des Herbigeois. Cette modification devant être lancée rapidement, il est proposé qu'un sous-groupe de la commission mène l'évaluation des modifications souhaitées. Celles-ci devront par la suite être examinées par un cabinet d'urbanisme (AURG, DDT, ou autre, coût environ 5000€) afin de valider le socle juridique de cette modification et de mettre en forme les documents.

**Actions** : groupe de travail **Pierre Chantereau, Jacques Boulloud, Jacques Van Hoecke, Laurent Mazuel.**

**Échéances** : Liste de modifications validées par cabinet urbanisme pour début septembre

2) Réfléchir au futur projet de la commune qui sera transcrit dans le PADD et les OAP de la commune.

Pierre Sion fait remarquer que le rapport de présentation du POS actuel serait un bon point de départ. La phase de diagnostic de la commune est un moment important et il est décidé que tous les membres de la commission y participent, en répondant de manière exhaustive sur la perception que chacun a de notre commune dans les domaines suivants :

1. Agriculture
2. Déplacements
3. Démographie
4. Activité économique
5. Réseaux
6. Patrimoine architectural, environnemental et paysager

De cette liste, Pierre Chantereau et Olivier Ulrich feront une synthèse présentée lors de la prochaine réunion.

**Actions** : chacun pose son analyse du diagnostic et la transmet à Pierre ou Olivier qui centralisent les contributions afin d'en faire une synthèse.

**Échéances** : 1<sup>er</sup> Septembre

### 3- Calendrier

Compte tenu du fait que la commune perdra sa compétence pour décider de modifications ou révisions de son document d'urbanisme, les délibérations devront être prises avant la fin de l'année. La commission propose donc le calendrier suivant :

- Septembre : réunion de présentation de synthèse sur le diagnostic, et des modifications possibles du POS. Début de réflexion commune sur un projet pour Herbeys
- Octobre : Esquisse du projet pour Herbeys
- Novembre : Présentation au conseil municipal, débat et délibération

### 4- Remarques diverses

Aïda souligne le fait que dans la délibération de révision du POS pour passage au PLU, les modalités de concertations devront avoir été définies et parfaitement décrites. Il faut aussi commencer à y réfléchir.

### 5- Prochaine réunion

Lundi 8 Septembre à 19h en salle du conseil.

### 6-Annexe